

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 septembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 01-07 du 12 septembre 2019

REPRISE EN GESTION PAR L'ÉTAT DES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) SOUS GESTION DÉPARTEMENTALE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention de prise en charge par l'Éducation nationale des coûts de fonctionnement des centres d'information et d'orientation (C.I.O.) d'Aubervilliers, de Bobigny, de Bondy, du Blanc-Mesnil, de Clichy-sous-Bois, de Drancy et de Gagny en date du 26 septembre 2016,

Vu l'avis de France domaine en date du 9 juillet 2019,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant l'accord de l'État portant sur la reprise en gestion des Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.) dont le département de la Seine-Saint-Denis, assurait en partie la gestion,

Considérant que pour lui permettre d'assurer la continuité de son action , il y a lieu de mettre à disposition de l'État les locaux appartenant au Département et dans lesquels se trouvaient installés des CIO, à titre gratuit ou onéreux,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise à disposition gratuite des locaux d'une surface de 488 m² et 350 m² situés respectivement dans l'emprise des collèges Louise Michel 1, boulevard Gagarine à Clichy-sous-Bois et Jean Moulin 80, rue Henri Barbusse à Aubervilliers, avec prise en charge par l'État des charges, de l'entretien et des fluides ;



- APPROUVE la passation d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux d'une surface de 250 m² situés 17, rue Auguste Polissard à Bondy appartenant au Département, avec prise en charge des fluides par la commune de Bondy et des charges par l'État ;

- APPROUVE la mise à disposition à titre onéreux des locaux d'une superficie de 493 m² situés 21, rue de la Haute Borne à Drancy par le Département qui en est propriétaire. Le montant annuel du loyer sera de soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (70 992 €) selon l'estimation de la Direction départementale de finances publiques en date du 9 juillet 2019 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du département, tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Lagarde

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.